

Ministère de la Communauté Française

Département de l'Education, de la  
Recherche et de la Formation.

---

Direction Générale de la Formation,  
de la Promotion Sociale, de  
l'Enseignement à Distance et des  
Allocations et Prêts d'Etudes.

---

Service de l'Enseignement  
de Promotion Sociale.

---

1040 Bruxelles, le 13 Mar 97  
Rue de la Science, 43  
02 / 238.86.11

Monsieur le Coordonnateur  
du Conseil de Coordination de  
l'Enseignement de P.S. de la C.F.  
Bureau 700 - 7ème étage  
Rue de la Science, 43  
1040 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 1917

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
----- Unité de formation : INFORMATIQUE: CONCEPTION DE PAGES WEB  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 753233021E2

Monsieur le Coordonnateur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

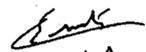
Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
G. Schmit

---

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mme Steels(02/238.86.44) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

  
13/03/97  
12/97

Objet : Copie interne de l'accusé de réception  
 ----- Dossier reçu à l'administration le 1997-02-28 - Ouverture au plus tôt le 1997-03-25  
 Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle	Périodes : Total	Base	Auton.	Pres.el	Encadr.	Clas.
------------	---------	------------------	------	--------	---------	---------	-------

1917 U	INFORMATIQUE: CONCEPTION DE PAGES WEB				0	0	ESST
--------	---------------------------------------	--	--	--	---	---	------

Code : <sup>40</sup>753233 <sup>32</sup>U21E2 <sup>8</sup>Orientation : . . . . : . . . . .

  
 Nicole Schets  
 Attachée

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : . 03.03.97.

RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 03/03/97

INSPECTEUR :

*Yves-Louis Louette*

ENVOI INSPECTEUR : 03/03/97

RETOUR SOUHAITE : 15/03/97

EFFECTIF : 12/03/97

-----  
 RENVOI INSPECTEUR ( RETOUR IMMEDIAT ) : . . . / . . . / . . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . . / . . . / . . . RETOUR LE : . . . / . . . / . . .

-----  
 RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : 13 MARS 1997



Code de l'unité de formation : (3)

753233 U 21 E 2

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement d* cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire de réseaux	CT	S	32
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	08
Total des périodes			40

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE  
LE 08.03.97  
  
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : ..... 13 MARS 1997

A. COLLINET  
INSP. COORD.  
Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE PAGES WEB.**

---

**1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant:

- de générer et présenter des documents portables ( c'est à dire conçus pour une diffusion d'informations en tout genre);
- d'utiliser toute les possibilités du multimédia (texte, son, image) dans le contexte de la création de pages WEB;
- de développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information, des méthodes de travail transférables, des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE PAGES WEB .**

---

**2.1. Capacités.**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable de

- installer et configurer un logiciel de navigation suivant un cahier de charges;
- pénétrer sur un site Internet imposé;
- trouver des informations relatives à un thème donné;
- prendre copie d'informations repérées dans un fichier.
- manipuler un programme complémentaire;

**2.2. Titre(s) pouvant en tenir lieu:**

Attestation de réussite de l'unité de formation

**INFORMATIQUE - UTILISATION D'INTERNET -  
COMPLEMENT.**

document 8bis

Date: 25 FEV. 1997

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE PAGES WEB.**

---

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

**ANNEXE 4**

**PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE PAGES WEB.**

---

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable

- de créer et structurer un document en suivant les règles du langage utilisé;
- de créer des frames (division d'une page en régions)
- d'insérer des médias externes (textes, images fixes, animations, sons, tableaux, formulaires. ...);
- de créer des liens internes ou externes;
- de réaliser et d'utiliser des images réactives;

Recommandations:

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique.

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE PAGES WEB.**

---

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de créer, à partir d'un cahier de charges, un document portable par le web incluant une image fixe, un tableau et des formulaires et impliquant l'existence de liens.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de la capacité de l'étudiant à inclure des frames et des medias externes dans un document
- de sa façon de gérer les medias externes et les images réactives
- du degré d'autonomie atteint dans la conception d'un projet personnel.

document 8bis

Date: 25 FEB. 1991

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE - CONCEPTION DE PAGES WEB.**

---

Le chargé de cours sera un enseignant.